

Fiches signalétiques

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID FS : 00244566

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identification du produit : C25 - 75 % Argon, 25 % Dioxyde de carbone

Utilisation recommandée

Applications des gaz industriels et spéciaux

Restrictions d'utilisation

aucun connu.

Informations sur le fabricant

WESTERN INTERNATIONAL GAS & CYL. INC.
7173 Hwy 159E
P.O. Box 668
Bellville, TX 77418

Informations générales : 1 (979) 413-2100
N° en cas d'urgence : 1 (800) 424-9300 (CHEMTREC)

En dehors des États-Unis : (703) 527-3887 (frais virés)

Section 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification selon 29 CFR 1910.1200

Gaz sous pression, Gaz comprimé

Toxicité spécifique sur organe cible - Exposition unique - Catégorie 3 (reins, système respiratoire)

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE SGH

Symbole(s)



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

Mention(s) de danger

Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé

Peut provoquer de la somnolence et des vertiges

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Mention(s) de mise en garde

Prévention

Évitez de respirer des gaz. N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Réponse

En cas d'INHALATION : Emmenez la personne à l'air frais et favorisez une respiration normale. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage

Protéger de la lumière du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le conteneur bien fermé. Entreposer fermé à clé.

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

Mise au rebut

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Risque(s) non autrement classifié(s)

Peut provoquer des gelures lors de la libération soudaine de gaz comprimé.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Composant	Pourcentage
(7440) 37-1	Argon	75
124-38-9	Dioxyde de carbone	25

SECTION 4 - MESURES POUR PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

Inhalation

En cas d'effets néfastes, transporter dans une zone non contaminée. Pratiquez la respiration artificielle s'il ne respire pas. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par du personnel qualifié. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Peau

En cas d'engelure ou de gel, rincez immédiatement à grande eau tiède (105-115 F; 41-46 C). N'UTILISEZ PAS D'EAU CHAUDE. S'il n'y a pas d'eau tiède, enveloppez doucement les parties touchées dans des couvertures. Obtenez immédiatement des soins médicaux.

Yeux

Lavez immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact éventuelles si c'est facilement réalisable. Continuer à rincer. Ensuite, obtenez immédiatement des soins médicaux.

Ingestion

Si ingéré, consultez immédiatement un médecin.

Le plus important

Symptômes/effets aigus

suffocation, gelures, dépression du système nerveux central

Différé

Aucune information sur les effets négatifs importants.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Pour l'inhalation, pensez à l'oxygène.

SECTION 5 - MESURES POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Médium d'extinction convenable

dioxyde de carbone, produit chimique sec ordinaire

Grands incendies : Utilisez de l'eau en vaporisateur, en bruine ou de la mousse ordinaire.

Médium d'extinction non convenable

Ne dirigez pas l'eau vers la source de la fuite ou vers les dispositifs de sécurité; il peut y avoir du givrage.

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

Risques spécifiques liés aux produits chimiques

Risque d'incendie négligeable. Les conteneurs peuvent se rompre ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux

Combustion : oxydes de carbone

Mesures de lutte contre les incendies

Utilisez des agents d'extinction appropriés au feu environnant. Déplacer le conteneur hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidissez les conteneurs avec de l'eau pulvérisée jusqu'à ce que le feu soit bien éteint. Ne vous approchez pas des extrémités des réservoirs. Pour les citernes, les wagons ou les camions-citernes, le rayon d'évacuation est : 800 mètres (1/2 mile). Ne pas mettre d'eau directement sur le matériel. Éviter l'inhalation de matières ou de sous-produits de la combustion. Restez au vent et évitez les zones basses.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Porter un équipement de protection complet contre l'incendie, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements et des équipements de protection individuelle, voir section 8.

Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Arrêtez la fuite si possible sans risque personnel. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé. Utilisez de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner la dérive des nuages de vapeur. Ne dirigez pas l'eau vers le déversement ou la source de la fuite. Si possible, tournez les récipients qui fuient de manière à ce que le gaz s'échappe plutôt que le liquide. Permettre à la substance de s'évaporer. Aérez les espaces fermés avant d'y entrer. Restez au vent et évitez les zones basses.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez de respirer des gaz. N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Laver soigneusement après manipulation

Conditions pour un entreposage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Protéger contre les dommages physiques. Stocker dans un endroit bien ventilé. Gardez le conteneur bien fermé. Protéger de la lumière du soleil. Entreposer fermé à clé. Soumis aux règles de stockage : U.S. OSHA 29 CFR 1910.101. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

Incompatibilités : matières combustibles, matières comburantes, sels métalliques, agents réducteurs, carbure métallique, métaux, bases

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition des composants

Argon (7440 -37-1)

ACGIH : Simple asphyxiant (voir annexe F : Teneur minimale en oxygène)

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

ACGIH : 5000 ppm TWA
30000 ppm STEL
Europe : 5000 ppm TWA; 9000 mg/m3 TWA
OSHA (Final) : 5000 ppm TWA; 9000 mg/m3 TWA
OSHA (Vacant) : 10000 ppm TWA; 18000 mg/m3 TWA
30000 ppm STEL; 54000 mg/m3 STEL
NIOSH : 5000 ppm TWA; 9000 mg/m3 TWA
30000 ppm STEL; 54000 mg/m3 STEL

Valeurs limites biologiques des composants

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour aucun des composants de ce produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir un système local de ventilation par aspiration. Veiller au respect des limites d'exposition applicables.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Pour le gaz : La protection des yeux n'est pas obligatoire, mais recommandée. Pour le liquide : Portez des lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures. Les lentilles de contact ne doivent pas être portées. Prévoir une fontaine de lavage oculaire d'urgence et une douche rapide dans la zone de travail immédiate.

Protection de la peau

Pour le gaz : Les vêtements de protection ne sont pas nécessaires. Pour le liquide : Portez des vêtements de protection appropriés, isolants du froid.

Recommandations sur les gants

Porter des gants isolants.

Protection respiratoire

Dans des conditions d'utilisation fréquente ou d'exposition importante, une protection respiratoire peut être nécessaire.

La protection respiratoire est classée par ordre de minimum à maximum.

Tenir compte des propriétés d'avertissement avant l'utilisation.

Pour les concentrations inconnues ou immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé :

Tout appareil respiratoire à adduction d'air avec un masque complet qui fonctionne en mode de demande de pression ou autre mode de pression positive en combinaison avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire fonctionnant en mode de demande de pression ou autre mode de pression positive.

Tout appareil respiratoire autonome doté d'un masque complet et fonctionnant en mode de pression positive ou de demande de pression.

* * * SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES * * *

État physique : Gaz	Apparence : Gaz incolore
Couleur : incolore	Forme physique : gaz comprimé
Odeur : sans odeur	Seuil d'odeur : Non disponible
pH : Non disponible	Point de fusion/congélation : -189,2 °C
Point d'ébullition : -185,7 °C	Point d'éclair : ininflammable
Décomposition : Non disponible	Taux d'évaporation : Non disponible
LEL : Non disponible	UEL : Non disponible
Pression de vapeur : Non disponible	Densité de vapeur (air = 1) : 1.38

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

Densité :	1,65 g/cm ³	Gravité spécifique (H ₂ O=1) :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Non disponible	Journal KOW :	Non disponible
Allumage automatique :	Non disponible	Viscosité :	Non disponible
Température critique :	-122,4 °C	Inflammabilité (solide, gazeux)	Ininflammable

Autres informations sur les propriétés

Aucune information supplémentaire disponible.

Solubilité des solvants

Solubilité : alcool, acétone, hydrocarbures, solvants organiques

* * *SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ* * *

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est prévu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et à une pression normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Ne se polymérise pas.

Conditions à éviter

Protéger des dommages physiques et de la chaleur. Les conteneurs peuvent se rompre ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur.

Matières incompatibles

matières combustibles, matières comburantes, sels métalliques, agents réducteurs, carbure métallique, métaux, bases

Décomposition dangereuse

Combustion : oxydes de carbone

* * *SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE* * *

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composantes - LD50/LC50

Les composantes de ce matériel ont été examinées dans diverses sources et aucun critère d'évaluation n'a été identifié.

RTECS Toxicité aiguë (sélectionné)

Les composants de ce matériel ont été examinés et le RTECS publie les résultats suivants :

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Inhalation : 200000 ppm/2 heures Inhalation Souris LC50; 361 gm/m³/2 heures Inhalation Souris LC50

Données de toxicité aiguë

Dioxyde de carbone (124-38-9)

Non toxique : Inhalation

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation

sensibilité à la lumière, variations de la pression sanguine, nausées, rythme cardiaque irrégulier, maux de tête, somnolence, vertiges, désorientation, troubles du sommeil, troubles émotionnels, picotements, tremblements, crampes musculaires, troubles visuels, suffocation, convulsions, perte de conscience, coma, difficultés respiratoires, troubles sanguins, vomissements, sautes d'humeur, perte de coordination

Ingestion

l'ingestion d'un gaz est peu probable

Contact avec la peau

ampoules, gelures

Contact avec les yeux

irritation, vision floue, gelures

Effets immédiats

suffocation, gelures, dépression du système nerveux central

Effets différés

Aucune information sur les effets négatifs importants.

Conditions médicales aggravées par l'exposition

troubles cardiaques ou cardiovasculaires, troubles respiratoires

Données sur l'irritation/corrosivité

Aucune donnée disponible.

RTECS - Irritation

Les composantes de ce matériel ont été examinées et le RTECS ne publie aucune donnée en date du présent document.

Organes cibles

Dioxyde de carbone (124-38-9)

système nerveux central

Sensibilisation aux problèmes respiratoires

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le DFG.

Données mutagènes

Aucune donnée disponible.

RTECS : Effets sur la reproduction

Les composants de ce matériel ont été examinés et le RTECS publie les résultats suivants :

Dioxyde de carbone (124-38-9)

55 pph Inhalation Souris TClO (2 heures, 3 jours); 55 pph Inhalation Souris TClO (4 heures, 6 jours); 2 pph Inhalation Souris TClO (8 heures, enceinte 10 jours); 13 pph Inhalation Lapin TClO (4 heures, 9-12 jours); 6 pph Inhalation Rat TClO (24 heures, enceinte 10 jours); 6 pph Inhalation Rat TClO (24 heures, enceinte 10 jours)

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

Données tumorigènes

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger par aspiration

Sans objet.

* * *SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE* * *

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Aucune donnée d'écotoxicité LOLI n'est disponible pour les composants de ce produit.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée disponible.

Mobilité

Aucune donnée disponible.

* * *SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION* * *

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Numéros de déchets des composants

L'EPA (É.-U.) n'a pas publié de numéro de déchet pour les composants de ce produit.

* * *SECTION 14 - INFORMATION POUR LE TRANSPORT* * *

Renseignements DOT (É.-U.)

Nom de l'expédition : Gaz comprimé N.O.S. (contient : argon, dioxyde de carbone)

UN/NA # : UN1956 **Classe de risque** : 2.2

Étiquette(s) requise(s) : 2.2

Renseignements IMDG

Nom de l'expédition : Gaz comprimé N.O.S. (contient : argon, dioxyde de carbone)

UN # : UN1956 **Classe de risque** : 2.2

Étiquette(s) requise(s) : 2.2

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

SECTION 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Analyse des composantes

Réglementation fédérale des É.-U.

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié dans les sections SARA 302/304 (40 CFR 355 Annexe A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12 (b), ou ne nécessite un plan de sécurité des processus OSHA.

SARA 311/312 Catégories de danger

Santé aiguë : Oui Santé chronique : Non Incendie : Non Pression : Oui Réactif : Non

Réglementations des États (É.-U.)

Les composants suivants figurent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États suivantes :

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Argon	(7440) 37-1	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Dioxyde de carbone	124-38-9	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Non réglementé par la proposition 65 de la Californie

Analyse des composantes - Inventaire

Composant	CAS	É.-U.	CA	FR-CA	AU	PH	JP	KR	CN	NZ
Argon	7440-37-1	Oui	DSL	EIN	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Dioxyde de carbone	124-38-9	Oui	DSL	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Classe de protection NFPA : Santé : 3 Incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle des risques : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Sévère

Clé/Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ADR - European Road Transport; AU - Australie; BOD - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CN - Chine; CPR - Controlled Products Regulations; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DOT - Department of Transportation; DSL - Domestic Substances List; CEE - Communauté économique européenne; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IDL - Liste de divulgation des ingrédients; IDLH - Danger immédiat pour la vie et la santé; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales; JP - Japon; Kow - Coefficient de partage octanol/eau; KR - Corée; LEL - Limite inférieure d'explosivité; LOLI - List of Lists™ - Base de données réglementaire de ChemADVISOR; MAK - Valeur de concentration maximale sur le lieu de travail; MEL - Limites d'exposition maximales; NFPA - Agence nationale de protection contre l'incendie; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NJTSR - Registre des secrets commerciaux du New Jersey; NTP - Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - Occupational Safety and Health Administration; PH - Philippines; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act; RID - European Rail Transport; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; STEL - Short-term Exposure Limit; TDG

Fiches signalétiques (FS)

Nom du matériau : C25 - 75 % d'argon, 25 % de dioxyde de carbone

ID de fiche

- Transportation of Dangerous Goods; TSCA - Toxic Substances Control Act; TWA - Time Weighted Average;
UEL - Upper Explosive Limit; US - États-Unis

Autres informations

Western International Gas & Cylinders, Inc. n'offre aucune garantie expresse ou implicite, ni aucune garantie ou représentation concernant le produit ou les informations contenues dans le présent document, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'aptitude à l'emploi. Western International Gas & Cylinders, Inc. ne peut être tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou autre de quelque nature que ce soit, qu'il soit compensatoire, consécutif, exemplaire ou autre, résultant de toute publication, utilisation ou confiance dans les informations contenues dans le présent document.

Fin de l'annexe 00244566